



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48261

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le projet de réforme des transports sanitaires qui vise à réserver aux seuls VSL (véhicules sanitaires légers) le transport de malades assis, sans aucune justification médicale ni financière. Ainsi, les médecins auraient l'interdiction de prescrire le taxi, même s'ils l'estiment mieux adapté. Les taxis ne pourraient plus effectuer que de rares transports pour des motifs « socio-économiques ». Pour de nombreux taxis ruraux, dont une partie importante de la clientèle est constituée par ce type de transport et qui remplissent la véritable mission d'aménagement du territoire en assurant l'accès aux soins à ces malades, cette mesure risque de pénaliser l'exercice de leur activité professionnelle. C'est ainsi que les artisans taxis proposent que ces transports puissent continuer à être effectués par les taxis et les VSL et que s'applique dans tous les cas le mode de tarification le moins élevé. Elle lui demande de lui indiquer ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48261

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 657